numéro 26 Hiver 2022/2023

Le THILLOT Infos

Le bulletin de la ville du Thillot

Hommage aux mineurs du Thillot

Une statue érigée au Centre-Ville

Héritage industriel.

Entre passé glorieux et perspectives d'avenir.

Urbanisme

Plusieurs projets de rénovation urbaine initiés dès 2023

Edito

CHERES THILLOTINES, CHERS THILLOTINS

L'année 2022 qui vient de se terminer a été riche en événements après deux années compliquées dues à la crise sanitaire.

Le virus COVID est toujours présent avec ses variants, la vaccination nous a aidé à passer le cap, se protéger et protéger les autres doit devenir une habitude.

La relative accalmie de l'été 2021 nous avait fait un peu oublier la présence du virus, l'économie se relevait peu à peu, la croissance était à nouveau là avec ses aléas d'approvisionnement et par conséquent l'augmentation des prix, l'année 2022 était porteuse d'espoir.

Le 24 février la Russie a envahi l'Ukraine, cette guerre aux portes de l'Europe a déstabilisé le monde, principalement pour les énergies, gaz et pétrole. L'incertitude a gagné le monde occidental, l'augmentation de l'électricité et du gaz a impacté les industriels et toutes les populations.

Le pouvoir d'achat s'en trouve fortement réduit, les pansements de l'état ne sont que ponctuels sans que des solutions pérennes ne soient mises en place.

Les collectivités vont être fortement impactées en 2023 au niveau des finances locales. La loi de finances 2023 ne prévoit qu'une augmentation de 3 % pour les dotations aux communes alors que l'inflation sera de 6 à 7 %. L'état a ponctionné 46 milliards € sur les dotations des collectivités depuis 2014. Cela a-t-il amélioré la situation des finances publiques ? Non. Les collectivités servent de variables d'ajustement du budget de l'état.

Or il n'est pas de liberté sans moyens. Avant les maires se demandaient quel service public ils allaient créer, aujourd'hui ils se demandent lequel il vont devoir fermer, quelle extraordinaire régression !!

Sur ce dernier point, la trésorerie du Thillot fermera le 1er septembre 2023, une permanence sera assurée à la maison France Services située au 9 avenue de Verdun.

A cela s'ajoutent l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, les augmentations du gaz et de l'électricité, sur ce point, les communes ne bénéficient pas de bouclier tarifaire, pour la commune l'augmentation des énergies varie de 163 à 200 %.

L'impact sur nos finances communales est énorme, ce qui sera dépensé en fonctionnement ne pourra pas l'être en investissement. La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taxes communales, mais ne soyez pas étonnés de voir votre taxe foncière augmenter, l'état a révisé les bases de 3 %.

Je vous disais dans un précédent bulletin que les maires avaient été mis à contribution et avaient dû répondre à des situations inédites, le couple maire/préfet a été rangé parmi les souvenirs. Les maires, ce sont des chefs d'entreprises municipales, des employeurs publics, des développeurs de territoire, des organisateurs de services publics de proximité. Or depuis plusieurs années, l'état n'a eu cesse de réduire leurs moyens financiers battant en brèche le principe constitutionnel d'autonomie financière.

Un autre principe de notre loi fondamentale, l'organisation décentralisée de la République, est aussi malmenée quand l'état n'a de cesse de recentraliser.

Edito

Le président de l'AMF (Association des Maires de France) a redit son opposition à l'entreprise de dévitalisation des communes menée depuis plus de cinq ans par le Président Macron et les hauts fonctionnaires de l'état.

Dévitalisation, explique-t-il, par asséchement de l'autonomie financière des collectivités, et accaparement des compétences par un état glouton et obèse.

Le président Linard a redit également son opposition, non moins franche, à la suradministration que l'état fait peser sur les collectivités et sur la population, à l'aide d'une paperasserie étouffante, d'une avalanche de contrôle et de normes sans équivalent. Le président Macron s'est montré « agacé » par le premier discours du nouveau président de l'AMF qui représente près de 500 000 élus.

Dans nos communes rurales, nous subissons tous les jours cette avalanche de contrôles et de normes. Je prendrai pour seul exemple l'élaboration du PLU avec l'imposition de ne plus artificialiser les sols, dont l'application est inscrite dans le plan biodiversité. En 2018, l'AMF a demandé un délai pour l'application de ce décret...

Notre PLU avance avec le bureau d'études missionné, nous en verrons peut-être l'aboutissement début 2024.

Les maires constatent que moins l'état est présent sur le territoire et plus il renforce son autoritarisme envers les collectivités

Jean Jaurès disait: « La République, c'est la démocratie jusqu'au bout ». Aujourd'hui, la République se doit d'être la décentralisation jusqu'au bout.

Vous trouverez dans le présent bulletin les informations sur les travaux réalisés en 2022 et le programme de 2023, les informations sur le déploiement de la fibre, ainsi que les informations sur les dernières manifestations de l'année 2022.

Je profite du premier bulletin municipal de l'année pour remercier toute l'équipe municipale, les adjoints et conseillers pour leur implication dans la vie communale et saluer le professionnalisme des employés de la commune, les retours sont positifs, merci à vous tous.

L'année 2023 risque d'être encore une année difficile : la crise du pouvoir d'achat, la guerre en Ukraine, les difficultés des entreprises face aux augmentations des énergies. Espérer et poursuivre l'effort qui nous guide depuis des années sera notre moteur, la bonne gestion de nos finances communales reste notre priorité.

En ce début d'année, chères Thillotines et chers Thillotins, je vous présente tous mes vœux pour 2023, vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Je souhaite pleine réussite pour vos projets avec une conjoncture qui menace notre économie et la survie de nos entreprises sans oublier ceux qui souffrent.

Michel Mourot

Maîtrise des coûts énergétiques

VERS UNE REDUCTION DE LA CONSOMMATION DES DIFFERENTES ENERGIES:

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie (gaz, fioul, électricité, carburant), la pression est forte. Plusieurs mesures ont été prises parmi lesquelles :

- Extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h. Durant le mois de décembre, des travaux ont été faits pour modifier les armoires électriques de commande, notamment en ajoutant des horloges astronomiques (adaptation aux heures de lever et coucher du soleil).
- Extinction des illuminations de Noël entre 21h30 et 7h.
- Baisse de la température de chauffage des bâtiments publics avec une consigne à 19°C.
- Achat d'un véhicule électrique, générateur d'économies d'énergie, en prenant en compte une aide de 12000 € pour l'achat de ce type de véhicule.

RATIONALISER LES FUTURS PROJETS D'ECONOMIE D'ENERGIE

⇒ Une étude doit être lancée en janvier pour mesurer les intérêts d'un réseau de chaleur associé à une ou plusieurs chaufferies bois : périmètre desservi, capacités, coûts d'investissement et de fonctionnement, possibilités d'agir en autoconsommation …

⇒ Bilans thermiques sur plusieurs bâtiments communaux identifiés : salles omnisport, écoles, espace Parmentier, maison des associations, médiathèque.

- **EAU POTABLE :**

Extension du réseau : en parallèle des travaux d'aménagement de la voie du Tacot, une conduite d'eau potable a été posée pour alimenter les parcelles attenantes à la voie.

Afin d'avoir la pression suffisante, un surpresseur est installé au carrefour de la rue du Tacot et de de la rue des 9 Prés.

La mise en service du surpresseur et du réseau est prévue en janvier. Les futurs usagers du réseau d'eau seront informés par courrier.

Raccordement du puits du Prey à la station de traitement : la conduite de liaison étant posée, un câble de télécommande a été installé. Il permettra de commander le puits du Prey depuis la station de traitement. Pour ce pilotage, la modification de l'automatisme ainsi que la mise en place d'une pompe appropriée dans le puits du Prey, sont prévues au cours du 1er semestre 2023.

Travaux

Voiries et réseaux

MARCHÉ PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE VOIRIE:

La deuxième tranche est terminée et la troisième tranche a débuté en avance (initialement prévue sur 2023) :

Rue du Pré Gérard :

une conduite d'eau pluviale a été posée et les avaloirs de la rue y sont raccordés. Les évacuations d'eaux pluviales des propriétés doivent être infiltrées sur les parcelles. Les trottoirs et l'enrobé de la chaussée sont terminés.

L'impasse des n°10 et 11, est prévue d'être refaite en enrobé bicouche, après l'hiver, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Chemin de la Comté : l'enrobé de la chaussée est terminé. Des finitions d'aménagement d'accotements vont être réalisées pour améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement.

Diverses impasses ont été refaites avec un enrobé bicouche : chemin des Bourguignons, chemin des Tierrottes, chemin de la Flaconnière, rue des Géraniums.

Il est prévu pour 2023 de refaire en enrobé le chemin des Ayes. Le programme reste à établir selon les contraintes budgétaires et les autres travaux d'aménagement (médiathèque, quartier de la Gare).

Rappel : Les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges disposent d'un service de conseil France Rénov'.

Ce service a pour objectif de conseiller les ménages en maison individuelle ou en copropriété et les entreprises du petit tertiaire privé (moins de 10 salariés), dans leur projet de rénovation énergétique, du simple conseil jusqu'à un accompagnement plus approfondi pour une rénovation globale. Il sera possible d'obtenir des conseils techniques, juridiques et financiers.

Le service donne lieu à des permanences téléphoniques pour le Thillot

- 3° vendredi du mois de 10h à 12h - 9 avenue de Verdun, 88160 Le Thillot -

A noter que ces dates peuvent évoluer, et qu'il est fortement recommandé d'appeler le conseiller pour fixer un rendez-vous. Les coordonnées du conseiller : **M. Florent LANGLADE 03 29 22 50 10 francerenov.hautesvosges@soliha.fr.**

Travaux

Magazine de la ville de Le Thillot
Hiver 2022/2023 - N° 26

Le Tramway au départ de la Gare

Aménagements

- **REHABILITATION DU QUARTIER DE LA GARE :**

« Le projet de réhabilitation va s'étaler sur plusieurs années pour être achevé en 2025, il est destiné à transformer le quartier de la gare ».

Un bureau d'étude a d'ores et déjà été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie, des réseaux et des espaces paysagers et pour la partie bâtiments,
l'appel d'offres est en cours.

- **AMENAGEMENT DE LA VOIE DU TACOT EN PISTE CYCLABLE :**

Un gros travail a été fait au niveau de l'entrée du tunnel : arbres coupés, purges de la roche, réaménagement du chemin d'accès à la partie supérieure de l'entrée du tunnel, reprises importantes de maçonnerie des bâtis en pierre en conservant l'authenticité du site, ouverture de l'accès au tunnel et construction d'un mur à l'intérieur afin que les visiteurs puissent avoir un aperçu de l'intérieur de l'ouvrage.

Le parcours de l'ancienne voie a été dégagé, les drainages ont été refaits (fossés, buses). Un aqueduc a été reconstruit de part et d'autre de la voie, dans le respect de l'ouvrage d'origine.

La voie est nivelée, des matériaux d'apport ont été mis en œuvre.
Un compactage a ensuite été réalisé en attendant la pose du tapis d'enrobé, dès que les conditions météorologiques le permettront.

Le Square du Mineur

Le 21 décembre dernier, le square nouvellement aménagé au centre de la cité thillotine accueillait un hôte de marque. En effet, une impressionnante statue d'un mineur de près de 2 mètres de haut pour 280 kg de bronze était alors scellée sur un massif en bêton préalablement façonné par les services techniques de la commune.
S'achevait là une aventure dont l'idée a vu le jour il y a un peu moins de 2 ans.

Symbole fort de l'histoire minière thillotine dont l'écho résonne encore fortement aujourd'hui, l'imposant colosse de bronze est le fruit d'un travail étroit entre Francis Pierre et Dominique Heckenbenner de la SESAM, la ville du Thillot et l'artiste-sculpteur Denis Mellinger de l'atelier du Lavoir (Valbois). Ce dernier a ainsi été patiemment orienté lors de l'élaboration de l'œuvre par des références historiques et artistiques précises qui lui ont permis de faire naître une œuvre au rendu saisissant de réalité.

D'abord façonné dans l'argile, c'est à Vézelise, dans les murs de la fonderie Huguenin, que le mineur thillotin a revêtu sa parure de bronze, alliage de cuivre (88%) et d'étain (6%). Vêtu d'un bonnet et du cuir fessier, vêtements caractéristiques des mineurs, ce dernier brandit fièrement un fleuret, outil emblématique de l'utilisation de la technique d'extraction à la poudre noire utilisée pour la première fois à l'échelle européenne dans les mines thillotines en 1617.

Derrière lui, à ses pieds, sont posés le marteau et la pointerolle, reliques de techniques minières anciennes qui devront désormais cohabiter avec la révolution de l'explosif.

Idéalement situé près d'un axe routier à forte fréquentation, il est certain que le mineur de bronze saura éveiller la curiosité des nombreux passants, aussi bien locaux que touristes, et que ce dernier ne manquera pas de devenir un symbole fort de la ville qui a porté pendant 2 siècles la riche histoire des mineurs de cuivre des Ducs de Lorraine.

Scolaire

Rappels

Cantine périscolaire.

Lieu de fonctionnement de la cantine toujours à L'Espace Nicolas ANTOINE.
71 enfants bénéficient de ce service.

Garderie périscolaire pour le primaire.

Horaires : depuis la rentrée de janvier 2023 et afin de tenir compte de la réalité de la fréquentation du service, les horaires de la garderie périscolaire ont été modifiés et sont les suivants :

Modification des horaires: **Matin : 7h – 8h30**

Soir : 16h30 – 18h30

DES ENGAGEMENTS ET LE NECESSAIRE DIALOGUE DES PARENTS :

L'obligation de respecter les horaires de l'école :

« Depuis le début de la rentrée scolaire, une dizaine d'enfants arrive régulièrement en retard à l'école ou est récupérée en retard par leur famille le soir . »

Ces retards génèrent des désagréments multiples pour la collectivité scolaire : les retardataires ne sont pas accueillis dans les meilleures conditions, leur arrivée en dehors des horaires perturbe le déroulement des classes, la concentration des élèves et cela provoque une gène et un trouble pour l'enfant retardataire.

Respect du règlement

Il est important de prendre conscience que le respect du règlement participe également de la sécurité de l'école; par conséquent nous vous demandons de respecter les horaires d'entrée et de sortie, de limiter vos allées et venues dans les locaux scolaires, sauf si vous y êtes invité par un enseignant ou la directrice. Si les retards se sont produits plusieurs fois et afin d'en comprendre les raisons et de les prévenir, les parents doivent impérativement dialoguer avec les personnes responsables de la structure et trouver une solution pour respecter le règlement.

Rappel concernant les aides communales et attestation :

- Pour l'obtention d'attribution d'aide, merci de respecter les délais pour remplir le formulaire ainsi que le lieu choisi par chaque famille pour faire bon usage de cette attestation.
- A l'avenir, les parents devront passer en mairie pour prendre possession des formulaires contre signature et aucun duplicata ne sera délivré.

Action verte…

- **Les élèves des écoles primaires ont planté plusieurs arbres le long de la voie verte.**

A l'initiative de l'association Ballast et du Conseil Départemental des Vosges ce projet à vocation pédagogique de plantation d'arbres fruitiers le long de la Voie Verte, a été réalisé sur différents sites le long de notre incontournable Voie Verte.
Une plantation d'arbres fruitiers a été réalisée avec l'aide de petits jardiniers venus des différentes écoles des vallées.

Une action à objectifs multiples dans un contexte de changement climatique pour notamment :

- la sauvegarde et la promotion de variétés fruitières anciennes et d'intérêt.
- la sensibilisation des élèves au vivant et à la végétalisation des espaces extérieurs.
- la contribution à la création de zone d'ombrage et d'ilots de fraicheur.

Ce sont ainsi plusieurs jeunes arbres, d'environ 3 ans qui ont été le centre d'une précautionneuse attention après que des représentants des deux associations (Ballast et les Croqueurs de Pommes) soient intervenus dans les classes, et en présence de Brigitte Jeanpierre, que les délégués des associations ont dirigé les jeunes jardiniers en herbe pour cette solennelle mise en terre.

Un moment apprécié par les élèves de CM2 de l'école du Thillot , fiers d'avoir contribués à une belle action pour la « Nature ».
Ne doutons pas qu'ils récolteront prochainement les fruits de leurs efforts.

L'association Ballast qui a pour objet de faire vivre la voie verte, avec le concours technique des « Croqueurs de Pommes », est une association qui milite pour la sauvegarde et la promotion des variétés d'arbres fruitiers et méritants, avec le soutien technique et financier du gestionnaire de la voie verte : le Pays de Remiremont et le Conseil Départemental propriétaire de celle-ci.

En cette fin d'année 2022 ce ne sont pas moins de 30 arbres déjà en terre et 300 élèves qui furent mobilisés sur les deux vallées (Moselle et Moselotte).
Une contribution à la promotion d'une plus grande variété d'arbres fruitiers dans nos territoires:
Prunier Damas, Prunier Reine-Claude ou d'Althan, Pommier Rambour, Rouge de Lorraine …

Une délicieuse attention qui sera reconduite en 2023 notamment pour la vallée de la Moselle ...

CLSH et Périscolaire

Magazine de la ville de Le Thillot
Hiver 2022/2023 - N° 26

Les activités du centre

Le centre de loisirs des vacances de la Toussaint s'est déroulé du 24 octobre au 4 novembre 2022.

Ce sont 82 enfants qui ont pu participer aux différentes activités proposées par l'équipe d'animation qui était composée de Marie, Elise, Marine, Emeline, Lisa, Eric et Karine.

Ils ont pu s'adonner aux joies des différentes sorties : visites des Mynes, Musée de la montagne de Château Lambert, l'Écomusée et Walygator.

Ainsi qu'à d'autres activités manuelles, des jeux de tradition d'Antan, des danses d'autrefois, d'une course d'orientation, des jeux de poursuite, et d'une journée déguisée sous forme de kermesse d'Halloween où les costumes étaient plus jolis les uns que les autres.

Le prochain rendez-vous est fixé du 13 au 24 février 2023.

En route pour la coupe du Monde de football !

A l'occasion de la coupe du Monde de football 2022 au Qatar, plusieurs animations ont été mises en place au sein du service périscolaire.

Un concours de dessin a été organisé avec le thème de la coupe du Monde.

Chaque enfant a voté pour le dessin qu'il préférait.
Les gagnants du concours : Aylin, Réa, Jade, Charles, Emy et Lubin se sont vu remettre un calendrier de l'avent.

Dans un deuxième temps, chaque enfant a reçu un bulletin afin de pouvoir voter pour l'équipe qu'il voyait vainqueur de cette coupe. **Tout le monde a bien joué le jeu ainsi que les adultes.**

Comme beaucoup d'enfants avaient vu la France gagnante, avant la grande finale l'urne a été ouverte afin de les départager : nous leur avons demandé le score final entre la France et l'Argentine à la fin du temps réglementaire. Le seul bulletin pour l'Argentine était celui de Karine. Diego quant à lui a trouvé le score, il s'est donc vu remettre le deuxième lot. Karine s'est vu attribuer le gros lot qu'elle a bien sûr laissé aux enfants afin qu'il puisse jouer avec.

A l'occasion de l'épiphanie six enfants ont trouvé la fève.
Ce sont Diego, Logan, Emma, Louane, Lucie et Mila !!

Un grand merci, au magasin Intermarché qui nous a donné gracieusement de nombreux lots sur le thème de la coupe du monde 2022 à distribuer aux différents enfants.

Horaires : Depuis la rentrée de janvier 2023 et afin de tenir compte de la réalité de la fréquentation du service, les horaires de la garderie périscolaire ont été modifié et sont les suivants : **Matin : 7h – 8h30 Soir : 16h30 – 18h30**

L'Ile aux Enfants en Musique

Une nouvelle année commence à la crèche l'Ile aux Enfants avec toujours autant de projets. Pour le plus grand plaisir des enfants, l'équipe va poursuivre ses animations régulières : bricolage, peinture, activités sportives et expression corporelle, découverte du monde, relaxation ...

La structure poursuit ses différents partenariats mais cette année, elle s'engage dans une collaboration avec l'école de musique des harmonies de Bussang Saint-Maurice et du Thillot.

Marie BALLAND, coordinatrice pédagogique, a concocté un petit programme bien sympathique permettant la découverte des instruments, la création, l'expérimentation et l'écoute des sons. Petits et grands de la crèche pourront profiter, à tour de rôle de ces animations des mercredis.

Et pour faire connaissance, Marie a proposé en première séance, un concert de flûte traversière. Dès les premières notes, le jeune public fût captivé par la musique. Au fil des mélodies, il a découvert l'instrument, a voyagé sur les musiques des pays du monde et pour finir, les enfants ont pu chanter leurs comptines habituelles, accompagnés de la flûtiste.

Cette collaboration s'annonce prometteuse et très bénéfique pour les enfants. Il n'y a plus qu'à se laisser bercer …

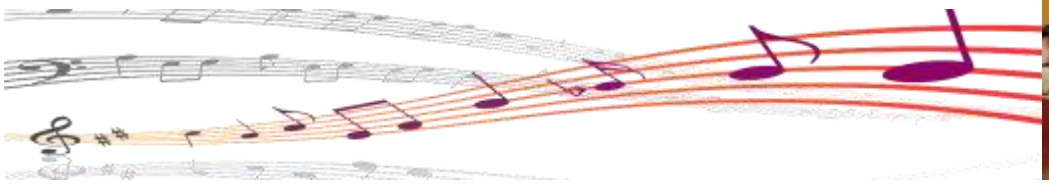

Retour sur la venue de Saint Nicolas dans les écoles

St Nicolas et le Père Fouettard sont venus à la rencontre des enfants des écoles du Thillot pour leur offrir leurs traditionnelles friandises en échange de dessins que St Nicolas a précieusement gardés.

Un week-end bien chargé pour le Saint Patron puisque l'association Anim'Thillot avait également organisé pour sa venue un Spectacle "Opération Ratatouille" et une grande distribution de friandises le samedi 3 décembre 2022 à la salle Jean-Paul Sac.

Retour sur le Téléthon 2022

- **Bon millésime pour le téléthon 2022**

Un tournoi mémorable :

28 équipes sur la ligne de départ : des sourires largement partagés par les participants durant ce tournoi de volley organisé par Cathy Montemont.

Des animations variées :

- Un Rally-Thon qui a rassemblé une dizaine de bolides du côté du stade Grosjean pour des baptêmes à sensations
- Une bourse du côté de la médiathèque avec la possibilité d'acheter : des livres, des CD, des DVD à petit prix.
- Une soirée, un spectacle de qualité avec la MJC et le Club Country.

Une belle et bonne marche gourmande :

Une centaine de bénévoles mobilisés, 464 marcheurs motivés et solidaires et cinq communes partenaires.
Une étape Thillotine à la salle omnisport pour une soupe bien appréciée au vu des températures du jour.

Après avoir réceptionné toutes les recettes du Téléthon, c'est au final 3217€ qui ont pu être récoltés sur le Week-End.

⇒ 1882.55€ pour le volley et le Rally-Thon

⇒ 382.40€ pour la bourse aux livres de la Médiathèque

⇒ 412.00€ pour le spectacle de la MJC, Club Country et la tombola

⇒ 359.00 € pour la marche gourmande

⇒ 141.00 pour la vente de gâteaux de l'APEI

Un grand merci pour votre implication lors de ces événements et rendez-vous l'année prochaine !

Hommages...

- **Retour sur l'Anniversaire de la Libération de la Commune de Le Thillot le 27 novembre 2022 :**

La participation des écoles, des portes drapeaux et des volontaires dans l'organisation d'un tel événement représente l'occasion pour la commune de se rappeler de son histoire.

Ces cérémonies participent à la mémoire locale et à la transmission de celle-ci.

- **Retour sur le concert de la Sainte Cécile :**

Une exposition d'œuvres réalisées par L'Union Musicale Thillotine et les élèves des classes de Jacques Hertrich (collège du Thillot), Françoise Frattini (École du Centre de Cornimont), Julie Valentin, Chantal Chevrier, Mickaël Petitgenet (École Jules Ferry du Thillot). Cette année les musiciens se sont inspirés du thème des créatures, des mondes imaginaires.

A cette occasion ont été récompensés en présence de M. le Maire,

Hugoline Jacquot pour ses 20 ans de fidélité à l'UMT,

Nicolas Fetet pour ses 25 ans au sein de l'UMT,

Pierrot Romary et Philippe Romary pour leurs 25 ans de présence à l'UMT.

- **Retour sur le repas des ainés :**

Le 09 octobre 2022, a eu lieu le traditionnel Repas des Ainés pour 230 convives invités par la commune en présence de Michel Mourot, Christophe Naegelen et Dominique Peduzzi. Le service était assuré par 25 bénévoles, pour cette journée autour d'un bon repas convivial et d'une belle ambiance musicale assurée par Jacques Tisserand.

Les horaires :

mardi : 9h30-12h00 / 15h30-19h

mercredi : 9h30-12h / 14h-18h

jeudi : 9h30-12h

vendredi : 9h30-13h / 15h30-18h

samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h30

Mail : mediatheque.lethillot@lethillot88.fr

Site web : mediatheque-lethillot.fr

Renseignements :

03 29 24 98 90

La consultation sur place est libre et gratuite. Seul l'emprunt de documents nécessite une carte d'adhésion. (voir notre site Internet concernant les tarifs d'adhésion)

Nouveau ! : **De 15 à 18 ans, payez votre abonnement grâce au Pass Culture**

Programme :

Les rendez-vous réguliers

Jeune public :

« Les petites pages » : lectures, comptines, jeux de doigts, marionnettes pour les tout-petits de 0 à 3 ans ,un samedi par mois à 10h. **Entrée libre**

- Samedi 11 février
- Samedi 4 mars
- Samedi 1er avril

« Les grandes pages » : lectures et activités manuelles pour les enfants de + de 3 ans. Sur inscription, un samedi par mois à 10h

- Samedi 18 février
- Samedi 11 mars
- Samedi 8 avril

Public Adulte, Ado :

« Café lecture » : venez présenter en toute convivialité vos coups de cœur, ou écouter ceux des autres : livres, cinéma, musique, jeux… Sur inscription

- Samedi 25 février à 14h
- Samedi 1er avril à 14h

Les événements de la Médiathèque !

Samedi 21 janvier à partir de 19h

Nuit de la lecture : passez une soirée à la médiathèque sur le thème de la peur !
Dès 19h, moment convivial avec une auberge espagnole :
chacun apporte de quoi boire/ manger, et on partage.
A 20h, différents ateliers vous attendent : lecture, jeux de société, quiz, création de cartes pop'up …
Entrée libre tout public dès 6 ans.

Mercredi 25 janvier à 14h

Jeu : « les loups garou de Thiercelieux », découvrez un jeu d'ambiance fun :
en incarnant un loup garou ou un villageois, vous devrez déjouer les pièges de vos adversaires et faire gagner vos compères. Sur inscription dès 10 ans.

EVENEMENT NATIONAL A LA MEDIATHEQUE

Du 15 au 21 mars la fête du court métrage expose la magie du court au plus grand nombre
Pendant une semaine, cinéphiles ou néophytes, jeunes publics, familles et passionnés, explorent la magie du court, partout en France et à l'international, à l'occasion de cette grande fête gratuite et ouverte à tous.

Venez à la médiathèque célébrer l'extraordinaire richesse du court métrage ! Des projections, animations, rencontres ou encore ateliers d'éducation à l'image pour participer, échanger, apprendre et découvrir les coulisses du cinéma.

Une page du passé textile qui s'efface !

Par J-A MORIZOT

L'industrie textile a laissé de nombreux témoignages dans notre cité : usines, cités, châteaux patronaux.

Trois « *friches* » industrielles viennent ou sont sur le point de disparaître afin de laisser la place à de nouvelles fonctions.

1 Le tissage du Prey et les cités (cp coll. JAM)

Le tissage du Prey occupé en dernier lieu par la graniterie Adami, ensuite par la société Baris , avait été fondée en 1842 par un ancien greffier de Justice de Paix Joseph Thimont, avec le soutien financier d'une maison de commerce mulhousienne. Ce tissage mu à l'origine par les eaux du ruisseau du Ménil abritait en 1845 80 métiers à tisser mécaniques servis par une soixantaine d'ouvriers. Détruit par un incendie en 1874, il est reconstruit peu après par la Société Gros Roman et Mazoreau et cie de Wesserling qui lui donne un nouvel essor concrétisé par la construction des cités du Prey. Il renferme 400 métiers en 1907. En 1938, il devient la propriété de Georges Rouillon. Il ferme ses portes en 1966 laissant 45 salariés en chômage.

Le tissage et la filature Georges de la Mouline. C'est en 1900 qu'Eugène Georges directeur de tissage à Senones avec le concours financier du maire Constant Sarrazin élève un tissage de 160 métiers en bordure de la route du Ménil mu uniquement par une machine à vapeur dont la cheminée domine tout le quartier. C'est une usine typique de cette époque, en rez-de-chaussée et couvertes de « *sheds* ».

2 Le tissage Georges de la Mouline (cp coll. JAM)

L'arrivée de la chaudière à la chaufferie (coll. JAM)

Le tissage qui compte 345 métiers en 1925 est cette année complété par une filature. L'ensemble est dirigé par Paul Georges qui décède accidentellement en 1947. Son fils Francis lui succéda. En 1980, la filature est équipée de 20 cardes SACM, 4 bancs à broches et 23 continus à filer, le tissage de 165 métiers Picanol. L'effectif est de 140 ouvriers.
Après avoir résisté aux nombreuses crises qui affectent l'industrie textile, l'entreprise est mise en liquidation judiciaire en 1997. Un magasin de produits textiles occupera ensuite une partie des locaux.

Ill. 4 L'usine de la Courbe (cp coll. JAM)

L'usine de la Courbe a été longtemps la plus importante entreprise du Thillot comptant plus de 450 ouvriers en 1912. Les origines de cette manufacture remontent à 1849 lorsque l'industriel Forel de Rupt décide d'utiliser les eaux d'un petit moulin installé à la Courbe pour y ériger un tissage qui ne verra cependant le jour qu'en 1858 grâce à Chrétien Hindermann ferblantier à Remiremont. Des difficultés entraînent sa faillite en 1869 et l'établissement est acquis par la Société Stehelin et Cie, constructeurs à Bitschwiller les Thann, qui décide de la convertir en tissage de laine peignée grâce à l'énergie d'Alphonse Adam. Une filature de 8 000 broches y est adjointe en 1884, alimentant 366 métiers à tisser.

5 La sortie des ouvriers (cp coll. JAM)

Les ouvriers sont logés dans des casernes puis des cités édifiées à proximité et peuvent faire leurs achats dans un économat situé au cœur de l'entreprise.
Ils peuvent occuper leurs loisirs au sein d'une harmonie désignée sous le nom d'harmonie la Moselle puis de la Courbe.
En 1982 alors que l'entreprise dirigée par André Claeys emploie encore 260 salariés, le bilan est déposé. Les bâtiments sont acquis par la commune. Après l'échec de la Société Nouvelle des Tissus de Laine des Vosges créée par Pierre Torrent, les bâtiments abritent plusieurs entreprises qui lui redonneront vie quelques années : Métisol, Martival …

Après deux années au cours desquelles la saison touristique a été profondément marquée par la crise sanitaire, 2022 a finalement permis de renouer avec une ouverture continue des Hautes-Mynes.

L'année qui vient de s'écouler s'est d'ailleurs révélée exceptionnelle puisque, pour la 1ère fois depuis leur ouverture, les Hautes-Mynes ont dépassé les 25 000 visiteurs ce qui démontre, s'il en était besoin, tout le rayonnement des anciennes mines de cuivre thillotines dans le paysage touristique et culturel local et régional.

Familles, groupes scolaires et associations ont donc répondu présents non seulement dans le cadre des visites « ordinaires » des Hautes-Mynes, mais également lors des nombreux évènements proposés tout au long de l'année.

Ainsi, les visites thématiques organisées lors des vacances scolaires ont fait carton plein. Afin d'étoffer l'offre proposée, une nouvelle visite a vu le jour cet été permettant de suivre Rosa, femme de mineur du 18ème siècle, qui a conduit les visiteurs à la découverte de la riche histoire des mines de cuivre des ducs de Lorraine.

Si les Journées de l'Archéologie organisées en juin ainsi que la Nuit Internationale de la chauve-souris qui s'est tenue quant à elle en juillet ont connu un beau succès, la Nuit de la Mine a, de son côté, vu plus 700 visiteurs venir découvrir le temps d'une soirée les nombreuses animations proposées conjointement par les Hautes-Mynes et l'association Myne et Rail de Bernard Pierrel.

Face à ce beau succès, l'équipe organisatrice planche déjà sur l'édition 2023 qui se déroulera le **samedi 20 mai**. Une date à noter dans vos agendas au côté des nombreuses autres animations proposées cette année à savoir :

Samedi 17 juin : ateliers d'initiation à la fouille archéologique dans le cadre des Journées Européennes de l'archéologie
Samedi 01 juillet : Nuit Internationale de la chauve-souris
Samedi 16 et dimanche 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine.

2023 proposera également aux plus férus de mystères et d'aventure une toute nouvelle expérience, à savoir un Escape Game souterrain qui permettra de découvrir les anciennes mines de cuivre sous un jour complétement nouveau.

Info : Les Hautes-Mynes recrutent un guide animateur pour une période de 6 mois à compter du 1er mai 2023. Retrouvez notre offre sur www.Hautesmynes .com .
Suivez notre actualité sur Facebook et Instagram

Toute l'Equipe des Hautes-Mynes présentent aux thillotines et thillotins leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Même si pour RTE, le gestionnaire du réseau électrique, le risque est désormais qualifié de « moyen », et non plus d'« élevé », pour le risque de coupures de courant en janvier 2023, des coupures d'électricité lors des pics de consommation durant la période hivernale restent d'actualité. Il s'agira essentiellement de coupures locales, temporaires et maîtrisées qui pourront éventuellement être décidées par RTE.

Ces coupures potentielles se feront selon les modalités suivantes :
- par tranches de 2 heures ;
- sur les créneaux correspondant aux pics journaliers de consommation durant l'hiver : 7h30-13h et/ou 18h-20h;
- affectant alternativement des portions du département;
- en principe, ni les week-ends ni les jours fériés,
- annoncées à partir de J-3 à la maille nationale puis à J-1 à 17h à la maille départementale et communale.

Pour plus d'information il est possible de consulter les sites ou de télécharger l'application ECOWATT :

https://www.monecowatt.fr - et - **https://coupures-temporaires.enedis.fr**

Que faire en cas de coupure ?

1. Chargez les batteries de votre smartphone, ordinateur portable, quelques heures avant la coupure d'électricité. Tenez compte des perturbations éventuelles que les réseaux de télécommunications fixes et mobiles pourraient subir durant la coupure d'électricité. Mieux vaut ne téléphoner que si c'est vraiment nécessaire, afin de ne pas surcharger le réseau.

2. Préparez des boissons et de la nourriture : Si vous ne pouvez pas cuisiner pendant la coupure d'électricité, préparez suffisamment de boissons et d'aliments n'ayant pas besoin d'être réchauffés.

3. Préparez quelques objets tels qu'une lampe de poche à batteries chargées, une radio sur batteries (afin de pouvoir vous informer), éventuellement des médicaments, des vêtements chauds . Cela vous évitera de devoir tout rassembler au dernier moment, ou dans l'obscurité.

4. Fermez bien votre congélateur : Les congélateurs peuvent rester au moins dix heures hors tension sans que les aliments ne se décongèlent. Vos denrées alimentaires devraient donc bien résister à une panne d'électricité de deux heures. Par mesure de précaution, vous pouvez placer un sac de glaçons dans le congélateur : si la glace a fondu, il est possible que vos aliments soient avariés. En tout cas, fermez bien le congélateur et ne l'ouvrez pas durant la coupure d'électricité.

5. Retirez les fiches électriques des prises : Avant la coupure de courant, retirez autant de fiches électriques des prises que possible. Mieux vaut les rebrancher une par une dès que le courant se rétablit. Vous éviterez ainsi qu'une surtension ou une surcharge électrique n'endommage vos appareils électriques et électroniques. Laissez au moins un interrupteur d'éclairage allumé avant la coupure, pour savoir quand l'électricité sera de retour.

6. Fermez les volets, rideaux et portes des différentes pièces de la maison afin que celles-ci se refroidissent moins rapidement. Veillez toutefois à aérer suffisamment les pièces dans lesquelles vous vous trouvez.

7. Prévenez les membres de votre famille, vos connaissances et les voisins que vous n'aurez plus d'électricité à tel moment et que vous ne serez peut être pas joignable. (en effet les coupures pourront avoir lieu par quartier ou par rue).

8. Vérifier que, sans électricité, les portes, portails et barrières à commande électrique peuvent être ouverts et que votre réveil-matin sonnera.

Agir sur sa consommation... mais au bon moment

Économisons l'électricité lors des périodes de forte consommation

Groupes électrogènes
Adoptez les gestes sécurité
ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

COMMENT BIEN RACCORDER VOTRE GROUPE ÉLECTROGÈNE
Pour raccorder un groupe électrogène dans une installation alimentée par un réseau public de distribution,
VOUS DEVEZ METTRE VOTRE DISJONCTEUR PRINCIPAL SUR 0
Pour connaître les modalités de branchement de votre groupe électrogène, il est important de faire appel à un électricien.
CONSULTEZ ÉGALEMENT LES GUIDES DES NORMES UTE C15-400 ET UTE C15-401 DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION AFNOR.ORG

VOTRE AUTOCOLLANT GROUPE ÉLECTROGÈNE EN MARCHE
Cet autocollant repositionnable est à coller sur votre disjoncteur avant de brancher votre groupe électrogène à votre installation électrique.
Il rappelle qu'il ne faut pas manœuvrer le disjoncteur pendant le fonctionnement du groupe électrogène.
Groupe électrogène
Disjoncteur sur 0
NE PAS TOUCHER
CET AUTOCOLLANT REPOSITIONNABLE EST À COLLER SUR VOTRE DISJONCTEUR GÉNÉRAL
PRÉVENEZ VOS PROCHES DES RISQUES D'ÉLECTROCUTION POSSIBLES.
Lorsque vous n'utilisez pas votre groupe électrogène, placez l'autocollant sur le dessus ou sur le côté de votre disjoncteur pour pouvoir le réutiliser facilement.
Si votre installation n'est pas séparée du réseau de distribution d'électricité, vous risquez d'électrocuter les équipes et prestataires d'Enedis, les riverains, les services de secours, les personnes qui travaillent et vivent dans l'environnement du réseau.

VOTRE AUTOCOLLANT METTRE VOTRE DISJONCTEUR SUR 0
Cet autocollant permanent est à coller directement sur votre groupe électrogène.
Collez-le à un emplacement visible afin de ne pas oublier de mettre votre disjoncteur sur 0 avant de brancher votre groupe électrogène à votre installation électrique.
CET AUTOCOLLANT EST À COLLER SUR VOTRE GROUPE ÉLECTROGÈNE
ATTENTION !
METTRE VOTRE DISJONCTEUR GÉNÉRAL SUR 0

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS
SUR LE DÉPANNAGE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
TÉLÉPHONEZ AU :
09 726 750 + NUMÉRO DE VOTRE DÉPARTEMENT

LE PROGRAMME LEADER : QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des projets locaux au sein de territoires ruraux. L'objectif est d'expérimenter des projets innovants, portés par des acteurs privés (associations, entreprises...) ou publics (collectivités, établissements publics...).

Il est porté par le GAL (Groupe d'Action Local) du Pays de Remiremont et de ses Vallées. Il dispose pour la période de 2014-2022 de 2.1 millions d'euros attribués par l'Union Européenne. Cette enveloppe a permis d'accompagner jusqu'ici 75 projets !
Les subventions sont comprises entre 1 000 € et 30 000 €.

POUVEZ-VOUS ÊTRE CONCERNÉ PAR LEADER ?

Le Pays de Remiremont et de ses Vallées est réparti sur 32 communes appartenant à 3 communautés de communes :

·Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
·Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges
·Communauté de Communes des Hautes-Vosges

Vous pouvez obtenir des subventions du programme si :

·Votre structure sollicitant les fonds LEADER se trouvent sur le périmètre cité.
·Votre projet répond aux 5 grandes actions décrites ci-dessous.
.Votre projet est réalisé avant décembre 2023.

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES PAR LEADER ?

Paysages et **attractivité** du territoire : (ex : action d'animation et de pédagogie en faveur de l'arboriculture, de l'apiculture, de la biodiversité ; réhabilitation, sensibilisation, promotion du patrimoine local, naturel et paysager,...).

Empreinte écologique : (ex : création et développement de modes de transports doux ou sobres en carbone ; recyclage et valorisation des déchets, économie circulaire,...).

Richesses naturelles et **culturelles** : (ex : réhabilitation, rénovation et développement de sites culturels ; création d'événements de promotion du territoire, produits de découverte du territoire,...).

Agriculture de montagne (ex : création de point de vente de produits agricoles locaux ; développement d'activités pédagogiques autour des productions agricoles, promotion de la consommation locale,...).

Économie de proximité : (ex : soutien à la conception et/ou la commercialisation de produits ou de savoir-faire locaux, organisation d'animations, d'événements autour de la promotion des ressources naturelles, développement de la filière bois...).

LEADER signifie "Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale". Il s'agit d'un **programme** d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme.

Fonds Européen Agricole de Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Pays de Remiremont et de ses vallées

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail **majdc.fr** afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.

VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace **majdc.fr**. Si vous n'avez pas de compte, contactez votre CSNJ.
- **Vous déménagez en dehors des départements 54, 57, 88 et 55 ?**
  Informez le CSNJ de Nancy en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace **majdc.fr** ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante : https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE THILLOT France services

9 avenue de Verdun
Espace Parmentier
88 160 Le Thillot

03 29 24 87 63
le-thillot@france-services.gouv.fr

Sylvaine SERRES
Amélie BOURGEOIS
vous accueillent **avec ou sans RDV :**

- Le lundi de 13h à 17h
- Le mardi de 8h à 12h
- Le mercredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Le jeudi de 8h à 12h
- Le vendredi de 8h à 12h

SERVICES GRATUITS
ESPACE DE CONFIDENTIALITE

SOCIAL / FAMILLE / SANTE
CAF accès direct avec un technicien de conseil
CPAM : relais avec l'Assurance Maladie pour toute prestation

RETRAITE
Aide dans la constitution de dossiers en ligne
Mise en relation par mail

EMPLOI
Pôle Emploi – CESU - Mission Locale

LOGEMENT
Aide dans la démarche en ligne auprès de la CAF

ACCES AU DROIT
Mise en relation avec un conciliateur de justice

VIE QUOTIDIENNE
Accès libre ou accompagné aux télé procédures ANTS
(Permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport)
Fiches horaires de bus disponibles, transport scolaire
Aide à la création d'un compte des impôts par internet

AUTRES
Impressions depuis clé USB
Mise à disposition d'équipements bureautiques (ordinateur, téléphone, scanner)

Pour que mon déplacement soit efficace, je prends RDV et je me munis de :

POUR LE DOSSIER CAF
- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel
- Mes derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel
- Mon RIB

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)
- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

POUR LE DOSSIER MSA
- Je suis assuré : mon n° de sécurité sociale
- Je suis entrepreneur : mon n° Siret ou mon n° MSA
- Une adresse mail et son mot de passe ou un n° de téléphone mobile

POUR LE DOSSIER PÔLE EMPLOI
- Mon n° d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible

POUR LE DOSSIER DECLARATION D'IMPOTS
- Mon n° fiscal
- Mon mot de passe
- Mon dernier avis d'imposition
- Mon RIB

En fonction de vos démarches, d'autres pièces pourront vous être demandées.

France Services
Proche de vous au quotidien.

Pays de Remiremont et de ses vallées

Santé publique France

L'espace santé du Pays de Remiremont vous accueille pour vous aider dans la gestion de votre santé au quotidien

L'espace santé, qu'est-ce que c'est ?

- Un lieu d'information et de prise en charge **pluri-professionnel** (infirmiers, diététiciens, psychologues, éducateurs sportifs)

Pour quoi ?

- Comprendre sa maladie et les effets de son traitement
- Adapter son alimentation
- Développer ses propres ressources
- Reprendre une activité physique adaptée et régulière

Parlez-en à votre médecin, à un professionnel de santé ou prenez contact au 03.29.23.40.00

Pour qui ?

- Si vous êtes concerné par une des maladies chroniques suivantes :

ENFANT	ADULTE
Allergie Alimentaire	Cancer sous chimiothérapie orale
Asthme	Diabète
Dermatite Atopique	Surpoids-Obésité
Surpoids -Obésité	Ostéoporose

Les bénéfices ?

« Disposer d'une écoute bienveillante »

« Échanger avec d'autres personnes dans des situations similaires »

« Disposer d'une expertise »

Où nous trouver ?

7 Rue Georges Lang, 88 200 Remiremont

L'espace santé est un dispositif agréé et financé par le ministère de la santé et de la prévention

Les horaires et coordonnées de la Mairie :

La mairie est ouverte les lundis de 13h30 à 17h30,
les mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
les mercredis et samedis de 08h30 à 12h00.

Attention : l'accueil téléphonique n'est pas assuré le samedi matin.

Mairie du Thillot - BP39 - 88162 Le THILLOT CEDEX
03 29 25 00 59 - 03 29 25 25 87
mairie.thillot@lethillot88.fr
https://www.le-thillot.fr

Horaires de la Permanence sociale à la Mairie :

Mercredi de 09h15 à 11h15 sur rendez-vous
Vendredi de 09h15 à 11h15 sur rendez-vous

Manifestations

AVRIL

8 Avril : Nettoyage de Printemps Chasse aux œufs de Pâques
15 Avril : Tournoi de Karaté
29 Avril : Foire de Printemps

JUIN

11 Juin : Foire aux beignets
17 Juin : Spectacle MJC
24 Juin : Fête de la Musique
Du 25 Juin au 2 Juillet : Fête Foraine

AOUT

03 Aout : Jeudi en fête
07 Aout : Pot d'accueil des vacanciers
10 Aout : Jeudi en fête
14 Aout : Pot d'accueil des vacanciers & Jeudi en fête
15 Aout : Feux d'artifice
17 Aout : Jeudi en fête

OCTOBRE

01 Octobre : Trail des Hautes Mynes
8 Octobre : Repas des ainés
21 et 22 Octobre : La Pink Course
22 Octobre : Salon des médecines douces
29 Octobre : Salon de la miniature

MAI

7 Mai : Cani cross Protect Rhéa
20 Mai : Nuit de la Myne

JUILLET

01 et 02 Juillet : Grand Tournoi CST
01 Juillet : Nuit de la Chauve-Souris
13 Juillet : Jeudi en fête
17 Juillet : Pot d'accueil des vacanciers
20 Juillet : Jeudi en fête
22 Juillet : Tour de France & Feu de Saint Jean
27 Juillet : Jeudi en fête

SEPTEMBRE

02 Septembre : Forum des associations
03 Septembre : Vide armoire
16 et 17 Septembre : Journées du Patrimoine

NOVEMBRE

11 Novembre : Loto Protect Rhéa
25 Novembre : Concert St Cécile

DECEMBRE

01 Décembre : Téléthon - Tournoi de volley
02 Décembre : Téléthon - Bourses aux livres + spectacle
03 Décembre : Téléthon - Marche gourmande
2 Décembre : St Nicolas

Cérémonies

19 Mars : Souvenir d'Algérie
30 Avril : Journée de la déportation
08 Mai : Fête de la victoire
08 Juin : Guerre d'Indochine
14 Juillet : Fête Nationale
11 Novembre : Armistice 1918
26 Novembre : Libération du Thillot
05 Décembre : Hommage aux AFN

« LE THILLOT - Informations Municipales » - Dépôt légal 01/2023
Directeur de publication : Michel MOUROT - Rédactrice en Chef : Marie-Noëlle MACHI
Rédacteurs et Illustrateurs : L'équipe Municipale - Les Services Municipaux
Édité & imprimé par nos soins- Mairie Le Thillot BP39 88162 LE THILLOT CEDEX - Prix : Gratuit
Crédit images photos : Éric COLLE - José FYOT - Maryse MANGIN - Anouck MAURICE - Francis PANOT - Karine SUAREZ- - François VANNSON- Sébastien GEORGE—Michel MOUROT